

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**LES HERMAUX - Commune**

Séance du lundi 04 mars 2024

Délibération N° DE\_01\_2024\_BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 29/02/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joel REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémie SOLIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Sylvie DUBOIS est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Avenant n°1 - demande de participation financière du Département de la Lozère**

Monsieur le Maire expose que lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté l'avenant n°1 pour un montant supplémentaire de 5 789.39 € HT soit 49 304.39 € HT pour le marché de travaux accordé au SDEE dans le cadre de la traversée du village de la Violle – reprofilage RD 56.

Ces travaux complémentaires, approuvés par la commune, ont dû être réalisés afin de décaisser et de restructurer la route départementale afin de purger la chaussée des matériaux de mauvaise qualité présents en grande quantité.

Afin de financer ce surcoût et considérant la part Départementale :

Vu la convention financière n°23-1035 accordant une participation de 52 218 € TTC en date du 17 juillet 2023.

Vu les travaux supplémentaires nécessaires et la variation des prix appliquée à ce jour,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à Monsieur le Maire de solliciter un complément d'aide financière au Département d'un montant 5 789.39 € HT

DE\_01\_2024\_BIS

- Autorise le Maire à signer tous documents en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER  
Président de séance



Madame Sylvie DUBOIS  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dubois', written over a horizontal line.

Préfecture

Date de reception de l'AR: 19/03/2024  
048-214800732-DE\_01\_2024\_BIS-DE

DE\_01\_2024\_BIS